



ARRETE N° 079 /MEF/DGBF/DMP du 22 FEV 2010 portant résiliation du marché N° 2008-0-2-0880/07-24 relatif aux travaux de construction du Centre d'Hémodialyse d'Abidjan phase II, passé avec l'entreprise YOSSO SERVICES, pour un montant total de 92 191 398 F CFA TTC.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

- VU le décret N°2005-110 du 24-02-2005 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le décret N°2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le décret N° le décret N° 2007-458 du 20 avril 2007 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU le décret N° 2007- 468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- VU l'arrêté N°120/MEF du 10 mai 1999 fixant les modalités de résiliation des Marchés Publics ;
- ✓ VU la demande de résiliation du 15 septembre 2009 ;
- ✓ VU le procès verbal de la commission de résiliation du 08 décembre 2009 ;
- ✓ VU les nécessités de service.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Le marché N° 2008-0-2-0880/07-24 passé entre le **Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) et l'entreprise YOSSO SERVICES** 18 B.P 2158 Abidjan 18; tel : 21 25 31 40, fax : 21 24 38 78, est résilié avec faute.

ARTICLE 2

Les travaux exécutés feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler des tiers.

ARTICLE 3

Conformément à l'article 139 du Code des Marchés Publics, l'entreprise YOSSO SERVICES est exclue des marchés publics pendant un délai de deux (2) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le Directeur des Marchés Publics et le Directeur du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.



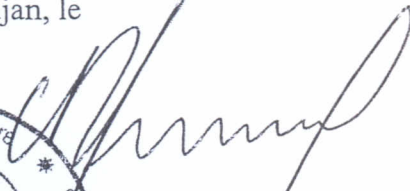
Il sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

AMPLIATIONS :

DMP
CF
DGCPT
DGBF
SAMU
Yosso Services



Fait à Abidjan, le 22 FEV 2010



LE MINISTRE
Ministère de l'Économie et des Finances
DIBY Koffi Charles

